

Annexe

**AVENANT N° 1 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS
ENTRE LE DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE ET LA CHAMBRE D'AGRICULTURE**

Entre

le Département de Seine-et-Marne,

représenté par le Président du Conseil général, agissant en application de la délibération du Conseil général du 24 juin 2011,
ci-après dénommé « le Département », dont le siège est en l'Hôtel du Département, 77010 MELUN cedex,

et

la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne,

représentée par son Président, en exercice,
ci-après dénommée « la Chambre d'Agriculture » dont le siège social est situé au 418 rue Aristide Briand – 77350 Le Mée-sur-Seine.

APRES AVOIR RAPPELE EN PREAMBULE :

Par décision en date du 4 mars 2011, l'Assemblée départementale a approuvé la convention quadriennale de partenariat entre le Département et la Chambre d'Agriculture prévoyant le versement d'une subvention d'un montant de 450 000 € pour la première année (2011). Les modalités relatives au soutien apporté à la Chambre d'Agriculture par le Département sont posées dans l'article 4.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – OBJET

Le présent avenant a pour objet de modifier le montant de la subvention pour l'année 2011 et les modalités de versement de la convention initiale relatives à la subvention versée par le Département à la Chambre d'Agriculture.

ARTICLE 2 – DISPOSITION DE L'AVENANT

L'article 4-1 de la convention initiale est modifié ainsi :

« La subvention s'élève à 467 000 € pour la première année d'exécution (2011), dont 17 000 € dans le cadre du transfert des missions de l'ARASEA (Association Régionale pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles) à la Chambre d'Agriculture.

Un avenant à la présente convention fixera le montant de la subvention pour les années ultérieures, sous réserve du vote préalable des crédits par le Département. »

Il est inséré à la suite de l'article 4-2 un alinéa dont la rédaction est la suivante :

« Pour la première année d'exécution de la présente convention, 17 000 € supplémentaires, correspondant au transfert des missions de l'ARASEA à la Chambre d'Agriculture, seront versés lors du règlement du solde de l'aide financière 2011, intervenant après la seconde réunion du comité de pilotage. »

ARTICLE 3 – DISPOSITIONS NON MODIFIÉES

Les dispositions de la convention initiale non modifiées par celles du présent avenant demeurent inchangées et applicables.

ARTICLE 4 – DATE D’EFFET DE L’AVENANT

Le présent avenant prendra effet à compter de sa signature par les parties.

Fait en 2 exemplaires originaux,

À Melun, le

Pour la Chambre d’Agriculture

Pour le Département

Le Président

Le Président du Conseil général
de Seine-et-Marne

ANNEXE : FICHES-ACTIONS 2011

PROMOTION DE L'AGRICULTURE ET DE SES MÉTIERS				
PRÉSENTATION				
Fiche Chambre d'Agriculture	L'agriculture un métier d'avenir			
Responsable de l'action	Bernard VALLÉE			
Objectif à atteindre	Renseigner tout public (scolaire, demandeur d'emploi, lycéen..) sur les possibilités d'accès aux métiers de l'agriculture			
Améliorations attendues	Meilleure adéquation entre l'offre et la demande salariale agricole en lien avec l'installation en polyculture, élevage, cultures spécialisées, agriculture biologique et diversification Attrait pour l'emploi en agriculture			
Obstacles à surmonter	L'image de marque de l'agriculture et du salariat agricole			
Conditions indispensables	Une information disponible et facilement accessible sur l'ensemble des filières de formation continue ou initiale			
Indicateurs de moyens	Nombre de rencontres réalisées, d'interventions collectives notamment lors de manifestations à caractère départemental, d'articles parus dans les publications agricoles			
Indicateurs de résultats	Évolution des statistiques d'inscription dans les filières de formation agricole Nombre de plaquettes ou fiches distribuées Nombre de connexions internet sur fiches dédiées Nombre d'emplois créés Nombre de dossiers ACCRE (Aide aux Chômeurs Créateurs ou Repreneurs d'Entreprise) validés			
FINANCEMENT				
Dépenses			Recettes	
Conseillers spécialisés	Nombre de jours	Montant (€)	Partenaires	Montant (€)
Chambre d'agriculture	10	6 450 €	Conseil Général	4257 €
			CA 77	1 290 €
			Conseil Régional	903 €
Total		6 450 €		6 450 €

L'analyse des projets et des installations aidées réalisée laisse apparaître que l'option vers des filières spécifiques (maraîchage de plein champ ou sous serre ou tunnels, agriculture biologique, réseaux de vente directe, diversification) nécessite rapidement le recours à l'emploi salarié, afin d'assister le chef d'exploitation dans les réalisations des travaux, tant de production que de commercialisation.

Les différentes opportunités d'emploi que propose l'agriculture doivent être connues, ainsi que les filières de formation et les établissements qui les prodiguent. Un recensement descriptif des établissements doit donc être réalisé.

La pyramide salariale des âges laisse augurer d'un nécessaire renouvellement d'une partie des salariés agricoles actuels, alors qu'il est aujourd'hui constaté un certain désintéressement pour les filières de production végétale ou animale, au bénéfice des services en milieu rural et du paysagisme.

Enfin, l'implication de la Chambre d'Agriculture dans la réalisation des Forums Emploi organisés en partenariat, notamment, avec la MSA (Mutualité Sociale Agricole), le Syndicalisme agricole et Pôle Emploi, sera également un vecteur tout à la fois de réinsertion professionnelle et de promotion des métiers de l'agriculture.

ACCOMPAGNER LES FUTURS CÉDANTS				
PRÉSENTATION				
Fiche Chambre d'Agriculture	Gestion et promotion du Point Info Transmission			
Responsable de l'action	Bernard VALLÉE			
Objectif à atteindre	Informer, écouter, renseigner et orienter individuellement les futurs cédants			
Améliorations attendues	Augmentation du nombre d'inscrits au RDI (Répertoire Départemental à l'installation)			
Obstacles à surmonter	Cessions difficiles (exploitations spécialisées), confidentialité des projets			
Conditions indispensables	Tenue de 4 réunions décentralisées			
Indicateurs de moyens	Nombre de rendez-vous assurés			
Indicateurs de résultats	Nombre d'inscriptions annuelles au RDI Inscriptions réunions Info Transmission			
FINANCEMENT				
Dépenses			Recettes	
Conseillers spécialisés	Nombre de jours	Montant (€)	Partenaires	Montant (€)
Chambre d'agriculture	7	4 515 €	Conseil Général	2 257 €
			CA 77	904 €
			Conseil Régional	1354 €
Total	7	4 515 €		4 515 €

Le public visé par cette action est l'ensemble des agriculteurs étant à moins de 5 ans de l'âge théorique de cessation d'activité.

Grace à un partenariat avec la MSA (Mutualité Sociale Agricole), permettant de cibler au mieux les exploitants invités et l'intervention sur différents domaines (juridique, fiscal, social), l'apport réalisé lors de ces interventions sera ainsi utile et pragmatique et permettra aux futurs cédants d'organiser avec sérénité leur réflexion et la mise en œuvre de leur cessation d'activité.

ACCOMPAGNEMENT DE L'INSTALLATION				
PRÉSENTATION				
Fiche Chambre d'Agriculture	Enquête de suivi des participants aux réunions Point Info Installation			
Responsable de l'action	Bernard VALLÉE			
Objectif à atteindre	Évaluer l'apport de connaissances Réaménager le cas échéant le contenu de l'intervention Assister et orienter les candidats à l'installation			
Améliorations attendues	Une meilleure efficacité des apports théoriques Un parcours à l'installation assisté et facilité			
Obstacles à surmonter	Le taux de réponse au questionnaire			
Conditions indispensables	Un panel suffisant			
Indicateurs de moyens	Nombre de relances écrites, téléphoniques et messagerie			
Indicateurs de résultats	Nombre de réponses Décision d'aménagement de la réunion Point Info Installation			
FINANCEMENT				
Dépenses			Recettes	
Conseillers spécialisés	Nombre de jours	Montant (€)	Partenaires	Montant (€)
Chambre d'agriculture	9	5 805 €	Conseil Général	2 612 €
			CA 77	1 162 €
			Conseil Régional	2 031 €
Total		5 805 €		5 805 €

ACCOMPAGNEMENT DU CANDIDAT A L'INSTALLATION				
PRÉSENTATION				
Fiche Chambre d'Agriculture	Apporter un suivi personnalisé au candidat à l'installation			
Responsable de l'action	Bernard VALLÉE			
Objectif à atteindre	Sécuriser tout projet d'installation par une assistance personnalisée (information, orientation, assistance)			
Améliorations attendues	Réduire le nombre de projets non aboutis			
Obstacles à surmonter	Mobilisation des participants, tardiveté de demandes			
Conditions indispensables	Adhésions volontaires des futurs installés à ce programme			
Indicateurs de moyens	Nombre de rendez-vous programmés			
Indicateurs de résultats	Nombre de dossiers gérés en accompagnement Réalisés dans le respect d'un calendrier établi			
FINANCEMENT				
Dépenses			Recettes	
Conseillers spécialisés	Nombre de jours	Montant (€)	Partenaires	Montant (€)
Chambre d'agriculture	12	7 740 €	Conseil Général	2612 €
			CA 77	5 128 €
Total	12	7 740 €		7 740 €

FACILITER L'INSTALLATION PAR UNE MEILLEURE COMMUNICATION AUPRÈS DES CÉDANTS POTENTIELS				
PRÉSENTATION				
Fiche Chambre d'Agriculture	Organisation de réunions d'information sur la transmission de l'entreprise			
Responsable de l'action	Bernard VALLÉE			
Objectif à atteindre	Informers les cédants annuels potentiels (environ 100)			
Améliorations attendues	Meilleure fréquence d'inscription sur le DICA (Déclaration d'Intention de Cessation d'Activité), permettant ainsi une mobilisation supérieure des offres potentielles d'installation Gestion et suivi des DICA			
Obstacles à surmonter	Mobilisation des participants			
Conditions indispensables				
Indicateurs de moyens	Nombre de réunions programmées (3)			
Indicateurs de résultats	Nombre d'inscriptions annuelles au DICA Rencontre Point info transmission			
FINANCEMENT				
Dépenses			Recettes	
Conseillers spécialisés	Nombre de jours	Montant (€)	Partenaires	Montant (€)
Chambre d'agriculture	6	3 870 €	Conseil Général	838€
			CA 77	775 €
			Conseil Régional	2 257 €
Total	6	3 870 €		3 870 €

Outre les actions individuelles développées dans le cadre du Point Info Transmission, la mise en place de telles réunions d'information et de sensibilisation permettra, d'une part, de délivrer l'information relative notamment aux aides auxquelles peut prétendre un cédant pour l'installation d'un jeune agriculteur, et, d'autre part, de constituer un fichier des cédants potentiels à suivre et à conseiller dans le cadre DICA .

AMÉLIORER LA COMMUNICATION SUR L'INSTALLATION				
PRÉSENTATION				
Fiche Chambre d'Agriculture	L'accès et la mise à jour documentaire			
Responsable de l'action	Bernard VALLÉE			
Objectif à atteindre	Permettre un accès aisé et rapide à une documentation fiable			
Améliorations attendues	Une meilleure connaissance de la réglementation et des aides liées à l'installation et la cessation d'activité			
Obstacles à surmonter	Méconnaissance des gisements de ressources			
Conditions indispensables	Une information complète, claire et accessible à tous Mise à jour constante			
Indicateurs de moyens	Nombre de fiches remises à jour ou créées			
Indicateurs de résultats	Nombre de plaquettes ou fiches distribuées Nombre de connexions Internet sur fiches dédiées			
FINANCEMENT				
Dépenses			Recettes	
Conseillers spécialisés	Nombre de jours	Montant (€)	Partenaires	Montant (€)
Chambre d'agriculture	10	6 450 €	Conseil Général	2451 €
			CA 77	1 290 €
			Conseil Régional	2 709 €
Total	10	6 450 €		6 450 €

La réglementation venant récemment d'évoluer sensiblement, notamment quant aux intervenants dans le processus d'installation, il convient d'en assurer une parfaite communication, sa mise à jour technique ainsi qu'une accessibilité facilitée.

La réalisation de pages dédiées sur le site Internet de la Chambre d'Agriculture ainsi que la création de fiches ou plaquettes sur support papier (pouvant être à disposition lors de différentes manifestations, agricoles ou non) permettra un accès facilité et complet à l'ensemble de la réglementation relative à la cessation d'activité ou l'installation.

ADAPTER LE CONTENU DE L'ENSEIGNEMENT AUX RÉALITÉS AGRICOLES NOUVELLES				
Fiche Chambre d'Agriculture	Favoriser la mise en œuvre de la charte de renforcement de partenariat CA77 - Établissements d'enseignement agricole			
Responsable de l'action	Colette CRAPART - Bernard VALLÉE			
Objectif à atteindre	Réalisation des actions contenues dans la charte signée le 2 décembre 2010			
Améliorations attendues	Mieux adapter l'enseignement aux besoins et réalités du monde agricole et rural et des exigences sociétales Assurer la vitalité des territoires ruraux Contribuer à l'innovation Renforcer l'attractivité et la vocation professionnalisante des établissements d'enseignement en développant les liens entre agriculteurs et équipes éducatives			
Obstacles à surmonter	Mobilisation des participants, disponibilité des équipes éducatives, encadrement strict des programmes d'enseignement			
Conditions indispensables	Réalisation des programmes de mise en œuvre avant la fin de l'année scolaire 2011			
Indicateurs de moyens	Nombre de rencontres réalisées			
Indicateurs de résultats	Nombre d'actions mises en œuvre durant l'année scolaire 2011-2012			
FINANCEMENT				
Dépenses			Recettes	
Conseillers spécialisés	Nombre de jours	Montant (€)	Partenaires	Montant (€)
Chambre d'agriculture	10	6 450 €	Conseil Général	1973 €
			CA 77	4 477 €
Total		6 450 €		6 450 €

La charte signée le 2 décembre 2010, lors de la session de la Chambre d'Agriculture, vise à renforcer les coopérations parfois déjà existantes entre les réseaux des chambres et ceux de l'enseignement (public ou privé), tout en contribuant à l'attractivité des métiers et des formations agricoles pour les jeunes et en facilitant les liens entre milieu professionnel agricole et équipes éducatives, dans le cadre des missions de l'enseignement agricole déterminées par l'article L 811-1 du Code Rural.

L'ensemble du dispositif initié par cette charte vise tant la formation initiale que la formation continue.